



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E132166

VALABLE JUSQU'AU 24/03/2027

ÉDITÉ LE

11/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2002

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 18/02/2025

7 500

Raison sociale : EURL CERENYS LIONEL

4 IMPASSE FLOCHE

40000 MONT-DE-MARSAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC MONT DE MARSAN 441115052RM40

Siret : 441 115 052 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7149903

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 140026998 C 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 40026998 C 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 05 58 06 03 20

Portable : 06 16 26 68 44

Fax :

Site Internet : www.cerenys-lionel.com

E-mail : licatofa@gmail.com

Responsabilité légale :

CERENYS LIONEL GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	11/03/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/01/2023
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	13/11/2025
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	13/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	27/04/2021
o Chaudière bois	13/11/2025
o Poêle ou insert bois	13/11/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	13/11/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/11/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.